



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 05/19

Attribution de marché public de prestations intellectuelles par procédure adaptée
**Mission d'études géotechniques pour les travaux de construction d'un réservoir d'eau
potable de 1500 m3 sur la commune de Fourques**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
VU l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un bureau d'étude pour la réalisation d'une mission d'études géotechniques dans le cadre des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable de 1500 m3 sur la commune de Fourques,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation directe de six entreprises, quatre entreprises ont proposé une offre,

CONSIDERANT QU'après analyse des propositions, l'offre du candidat GINGER CEBTP répond le mieux au cahier des charges établi par la Communauté de Communes des Aspres,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de prestations intellectuelles avec :
GINGER CEBTP
8 RUE JOSEPH CUGNOT - 66000 PERPIGNAN

Pour un montant de 11 125,00 € HT, soit 13 350 € TTC réparti comme suit :

- tranche ferme : 6 900 € HT;
- tranche conditionnelle : 4 225 € HT.

Article 3 : Cette dépense est inscrite sur le budget Eau Potable de la Communauté de Communes en section de Investissement - article 2313.

Article 4 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 5 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 11 mars 2019

Le Président



René OLIVE
René OLIVE